



---

## Assemblée annuelle des membres 2020 – Questions et réponses

### Remarques :

#### Présence

- L'assemblée annuelle des membres a été visionnée en ligne par 439 personnes (113 francophones et 326 anglophones).
- Au total, nous avons reçu 148 questions et commentaires de la part de 32 personnes.

#### Les questions

- Nous avons fait de notre mieux pour répondre à toutes les questions. Nous avons retiré les questions délibérément répétitives, désobligeantes, diffamatoires, menaçantes, discriminatoires ou haineuses.
- Nous avons aussi retiré les renseignements personnels des questions/commentaires reçus.
- À part cette suppression, les questions n'ont pas été modifiées et ont été traduites telles que reçues.

### Questions de l'assemblée annuelle des membres

---

Questions	Réponses
1. Où sont passées mes questions? Ont-elles été supprimées ou cachées pour que l'Ordre puisse choisir les questions auxquelles il souhaite répondre? En quoi cette façon de faire s'arrime-t-elle avec confiance, respect et intégrité? Qui est responsable de taire la voix des membres?	<p>Nous vous assurons que nous avons reçu toutes vos questions.</p> <p>Nous avons éprouvé des problèmes au moment de la configuration initiale. C'est pourquoi des questions sont disparues en ligne. Ce problème a été résolu.</p> <p>Nous répondons à toutes les questions posées sur notre mandat; elles seront publiées sur notre site web après l'assemblée annuelle des membres.</p> <p>Merci de votre patience.</p>

---

## Questions

## Réponses

- |   |   |
|---|---|
| <p>2. Cacher les questions posées à l'Ordre donne à la déclaration suivante de Chantal Bélisle des allures mensongères : «La transparence se manifeste également dans la manière dont l'Ordre sollicite l'avis des membres et du public et dans la façon dont nous communiquons les activités ou initiatives proposées.» Assurez-vous que les actions de l'Ordre ne soient pas contraires à ses propos, car tous les membres de l'Ordre sont affectés lorsque le conseil agit de manière contraire à l'éthique.</p> | <p>Merci pour votre commentaire. Nous en tiendrons compte lors de la planification de l'assemblée annuelle des membres de l'année prochaine.</p> <p>En attendant, nous avons publié les questions et réponses de l'assemblée annuelle des membres dans ce document.</p> |
| <p>3. Comment le fait de cacher toutes les réponses à cette question contribue-t-il à «améliorer l'engagement des partenaires»? Je pense que la présidente et la registraire adjointement lorsqu'elles disent essayer «d'améliorer l'engagement des partenaires» alors qu'elles ne nous montrent pas les questions qui leur sont posées.</p>  | <p>Veillez consulter ce document, lequel contient la liste de toutes les questions reçues avant et pendant l'assemblée, ainsi que nos réponses.</p>   |
| <p>4. Bonjour! Je n'ai pas de question, mais je veux vous remercier pour votre idée qui est chaleureusement inclusive. J'aurais bien voulu me joindre à vous, mais je dois participer à une assemblée municipale virtuelle à partir de 18 heures environ. Peut-être y aura-t-il un enregistrement à regarder plus tard. Il serait bien de connaître les points de vue de l'Ordre.</p>   | <p>Merci pour vos bons mots. Un enregistrement de notre assemblée annuelle des membres est disponible ici.</p>  |

## Questions sur le processus de l'assemblée annuelle des membres

Questions	Réponses
<p>5. L'assemblée annuelle des membres se tiendra-t-elle désormais en mode virtuel? De nombreux membres de l'Ordre ne peuvent pas se rendre à Toronto pour les réunions. Il serait plus inclusif d'intégrer régulièrement des points de vue provenant de l'extérieur de la région du Grand Toronto.</p>	<p>Très bonne question, merci. Nous cherchons toujours à établir un dialogue avec le plus grand nombre de membres possible.</p> <p>C'est la première fois que notre assemblée annuelle des membres se déroule entièrement en mode virtuel, mais elle est diffusée en direct sur le web depuis 2017. Nous avons ainsi l'occasion de répondre aux questions de membres de tous les coins de la province.</p>
<p>6. Pourquoi l'ordre du jour ne prévoit-il que 20 minutes pour répondre aux questions des membres de l'Ordre? Pourquoi ne nous écoutez-vous pas ni ne respectez nos voix?</p>	<p>Comme pour la planification et l'établissement de l'ordre du jour de toute réunion, nous avons prévu 20 minutes au préalable. Mais cela ne veut pas dire que nous ne vous écoutons pas. Nous accepterons toutes vos questions et les publierons en ligne, avec les réponses dès que possible.</p> <p>L'assemblée annuelle des membres est une façon parmi tant d'autres pour nos membres et les membres du public de communiquer avec nous. Vous pouvez nous joindre en tout temps à <a href="http://oct-oeeo.ca/Poser1Question">oct-oeeo.ca/Poser1Question</a>.</p>
<p>7. L'Ordre fournira-t-il une traduction de la réunion et des documents dans d'autres langues que les langues blanches sur lesquelles vous misez tous? La documentation sera-t-elle traduite en langues autochtones pour favoriser une véritable réconciliation?</p>	<p>Selon la loi, l'Ordre doit fournir des documents en anglais et en français. Nous avons également produit une ressource pour les parents dans cinq autres langues.</p>

Questions	Réponses
8. Combien de personnes ont-elles participé à cette assemblée annuelle et comment ce chiffre se compare-t-il à celui des années précédentes?	<p>Cette année, l'assemblée annuelle des membres a été visionnée par 439 visiteurs uniques (113 francophones et 326 anglophones).</p> <p>Nos données des années précédentes sont les suivantes :</p> <p><u>2019</u>  454 visiteurs uniques  408 anglophones  46 francophones</p> <p><u>2018</u>  103 visiteurs uniques  94 anglophones  9 francophones</p>
9. Chantal, nous n'avons pas besoin de lire le rapport annuel, car vous et vos collègues le lisez mot pour mot. Ce n'est pas ainsi que l'on fait une présentation professionnelle.	<p>Merci pour votre commentaire. Les notes de présentation reflètent le rapport écrit afin de renforcer son importance pour ceux qui choisissent de ne pas le lire.</p>
10. C'est tellement monotone... Quel est le but de cette assemblée?	<p>En vertu de la loi, l'Ordre doit tenir une assemblée annuelle des membres.</p> <p>Dans l'esprit de notre engagement pour la transparence et la responsabilité, nous annonçons à l'avance la date de l'assemblée. Nous tenons aussi la réunion en soirée pour que les membres et le public puissent y assister. Nous avons donné accès à l'assemblée en ligne afin que tous les Ontariens puissent y prendre part.</p> <p>De plus, le conseil de l'Ordre se réunit quatre fois par an, et ces réunions sont ouvertes au public.</p>
11. S'agit-il d'une infopublicité sur les présentateurs?	<p>Il est habituel sur cette tribune que les intervenants expliquent leur rôle et leurs responsabilités avant de faire leur présentation.</p>

Questions	Réponses
12. Comme il n’y a pas d’interactions entre les intervenants, leurs présentations auraient dû être préenregistrées.	Le fait que l’assemblée se tienne en direct donne aux intervenants l’occasion d’interagir, par exemple lorsque la présidente s’est entretenue avec la registraire ou lorsqu’elle a demandé à Tom Potter, membre du conseil, de l’aider à répondre à une question.
13. Êtes-vous sérieux, le son est coupé???	La procédure habituelle consiste à couper le son des microphones lors des réunions en direct. Cette façon de faire permet de réduire les difficultés techniques tout en garantissant que les intervenants puissent être entendus.
14. Pourquoi l’Ordre n’utilise-t-il pas l’aspect vidéo? Il s’agit essentiellement d’une baladodiffusion.	Merci pour votre commentaire. Nous avons transmis vos réflexions à l’interne à notre équipe de planification de l’assemblée annuelle des membres.
15. Pourquoi n’entendons-nous pas parler les véritables lauréats, et non quelqu’un qui lit sur son ordinateur?	Traditionnellement, les lauréats de nos bourses sont invités à une activité au début du mois de décembre pour recevoir officiellement leur prix; ils ont alors l’occasion de prendre la parole.
16. Pourquoi la traduction est-elle mauvaise? L’assemblée aurait pu être préenregistrée.	Merci pour votre commentaire. Nous avons transmis vos réflexions à l’interne à notre équipe de planification de l’assemblée annuelle des membres.
17. Merci pour la reconnaissance des terres, mais pourquoi n’avez-vous inclus que les groupes autochtones de Toronto? Vous avez omis toutes les nations qui ne sont pas basées à Toronto.	Merci de nous faire part de vos réflexions. Nous reconnaissons les terres où se trouvait notre centre de diffusion de l’assemblée. Nous avons transmis votre rétroaction pour examen ultérieur.

## Questions sur l'Ordre et ses activités

Questions	Réponses
18. Pourquoi l'Ordre a-t-il accepté l'aide COVID si ses revenus ne changent pas d'année en année? Dans ce cas, les enseignants bénéficieront-ils d'une réduction à l'avenir?	L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario n'a pas demandé ni reçu d'aide financière du gouvernement.
19. L'Ordre a-t-il accepté ou demandé de l'aide COVID-19?	Non, nous ne l'avons pas fait.
20. L'Ordre accordera-t-il aux membres une réduction sur la cotisation en 2021 si la COVID-19 cause encore des perturbations?	<p>Depuis mars, l'Ordre a misé sur le soutien aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19 tout en poursuivant son engagement à régler la profession enseignante dans l'intérêt public.</p> <p>Pour montrer notre soutien, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• reporté la date limite de paiement de la cotisation 2020 du 15 avril au 30 septembre;</li><li>• retiré temporairement les frais de remise en vigueur; et</li><li>• maintenu le statut de membre en règle.</li></ul> <p>La cotisation annuelle pour 2020 demeure fixée à 170 \$.</p> <p>Chaque année en décembre, notre conseil, qui est composé de membres élus et de membres nommés parmi le public, examine et approuve un budget en fonction des besoins opérationnels et d'une planification financière prudente et responsable.</p>

Questions	Réponses
<p>21. Comment se fait-il que la page «Ventilation de la cotisation» ne donne aucune information sur la répartition de la cotisation? Cachez-vous volontairement ces renseignements? Où sont l'intégrité, la confiance et le respect dans cette façon de faire?</p>	<p>L'Ordre s'est engagé à faire preuve d'ouverture et de transparence.</p> <p>Chaque année, nous publions la ventilation de la cotisation dans le numéro de mars de la revue <i>Pour parler profession</i>, que vous trouverez à la page 49 de la version imprimée et sur notre site web à l'adresse <a href="http://oeeo.ca">oeeo.ca</a>.</p> <p>Cette année, un pépin technique a fait disparaître l'information de notre page web en anglais. Nous avons depuis remédié à ce problème.</p> <p>En outre, notre rapport annuel fournit des informations vérifiées et détaillées sur les finances de l'Ordre. Tous les rapports annuels sont également disponibles à l'adresse <a href="http://oeeo.ca">oeeo.ca</a>.</p>
<p>22. Les rôles de registraire et de chef de la direction de l'Ordre seront-ils divisés en deux postes distincts, ou ce poste est-il prévu simplement pour mieux paraître?</p>	<p>La <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i> stipule que le registraire doit être le chef de la direction de l'Ordre.</p>
<p>23. Pourquoi le registraire porte-t-il deux titres? Ne devrait-il y en avoir qu'un seul?</p>	<p>Veuillez consulter la réponse à la question 22.</p>
<p>24. Quelles sont les recettes publicitaires de l'Ordre? Pourquoi, comme nous payons tous pour faire partie de l'Ordre, l'organisme nous envoie-t-il des publicités dans ses courriels? Nous ne devrions pas être utilisés comme un revenu.</p>	<p>En 2019, les recettes publicitaires de l'Ordre se sont élevées à environ 762 000 \$, somme provenant de la vente d'espaces publicitaires dans <i>Pour parler profession/ Professionally Speaking</i> et dans l'infolettre à l'attention de nos membres, <i>Des nouvelles de l'Ordre</i>.</p> <p>Toutes les recettes publicitaires sont utilisées pour compenser le coût de production de la revue pour nos membres.</p>

Questions	Réponses
<p>25. Quand l'Ordre atteindra-t-il la carboneutralité?</p>	<p>L'Ordre s'est depuis longtemps engagé pour la durabilité environnementale.</p> <p>En 2014, nos bureaux ont reçu la certification LEED argent du Conseil du bâtiment durable du Canada.</p> <p>Nos bureaux de Toronto appliquent des pratiques écologiques conformes aux exigences du programme LEED en matière de développement durable du site, d'utilisation efficace de l'eau, d'efficacité énergétique, de sélection des matériaux, de qualité de l'environnement intérieur et d'innovation.</p> <p>Au fil des ans, nous avons pris plusieurs initiatives pour réduire notre empreinte carbone, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réduction de la quantité de papier utilisée. Par exemple, les membres qui renouvèlent leur adhésion ne reçoivent plus automatiquement leur trousse de membre annuelle imprimée. Ils la reçoivent plutôt au moyen de l'application des membres OEEQ;</li> <li>• l'impression sur du papier entièrement recyclé, post-consommation, en utilisant des encres végétales lorsque nous devons envoyer de la correspondance sur papier.</li> </ul>
<p>26. Pourquoi la cotisation annuelle est-elle de nouveau augmentée?!!! Cette décision est honteuse compte tenu de la situation de COVID-19. La cotisation est absolument inéquitable et constitue un véritable fardeau pour les nouveaux enseignants et les suppléants dont les revenus peuvent être faibles. Pourquoi la cotisation n'est-elle pas calculée au prorata du salaire comme au Royaume-Uni, par exemple?</p>	<p>L'Ordre ne recommande pas une augmentation de la cotisation annuelle en 2021. Le conseil examinera le budget de l'Ordre de 2021 à sa réunion de décembre.</p>



## Rapport annuel

Questions	Réponses
27. L'état des flux de trésorerie présente un mauvais lien vers les notes sur la situation financière.	Nous sommes désolés pour cette confusion. Ce problème technique a été résolu.
28. Les notes sur l'état financier renvoient aux années précédentes. Que cachez-vous? J'aimerais savoir pourquoi vous affirmez qu'il y a un déficit de fonds en caisse, mais que l'Ordre a recueilli plus d'argent que prévu et que le budget indique que tout est équilibré. J'ai l'impression que l'Ordre ne dit pas toute la vérité. Le lien <a href="https://reports2018.oct.ca/fr/Finances/Notes-to-Financial-Statements">https://reports2018.oct.ca/fr/Finances/Notes-to-Financial-Statements</a> n'est pas le bon, j'ai dû me rendre moi-même au bon endroit...	Nous sommes désolés pour cette confusion. Ce problème technique a été résolu. L'état financier renvoie désormais à 2019.
29. Pourquoi les membres n'approuvent-ils pas l'état financier? Il semble un peu bizarre que ce soient les responsables du budget qui l'approuvent en notre nom. Cette procédure ressemble à un conflit d'intérêts.	Nos états financiers sont approuvés par les membres de notre conseil, dont 23 sont élus par les membres pour les représenter. Il y a également 14 membres du conseil nommés parmi le public, pour un total de 37 postes au sein du conseil.

## Questions

## Réponses

30. Comment se fait-il que dans votre rapport 2019, vous parliez de la seule chose autochtone que vous avez faite si souvent? Je pense qu'il serait préférable qu'en tant qu'organisation, vous consacriez plus de temps à inclure différentes voix.

Merci pour votre commentaire. Nous l'avons transmis à l'interne.

En plus du travail que vous mentionnez, nous avons communiqué avec le public dans différentes langues. L'an dernier, nous avons créé *Les élèves de l'Ontario et nous*, une brochure qui contient des renseignements sur qui nous sommes, ce que nous faisons et comment nous protégeons les élèves de l'Ontario.

En plus d'être publiée en français et en anglais, cette brochure est offerte dans plusieurs langues, dont l'arabe, l'ojobway, le tamoul, le tagalog et le chinois simplifié.

31. Comment se fait-il qu'en cliquant sur le lien des comités dans le rapport annuel, on n'accède qu'à un seul d'entre eux, sans liens vers les autres? Essayez-vous de cacher quelque chose? Si ce n'est qu'un oubli, celui-ci montre que ces liens ont été affichés trop tard dans le processus. Le manque de professionnalisme est choquant...

Nous sommes désolés pour cette confusion. Ce problème technique a été résolu. L'état financier renvoie désormais à 2019.

---

**Questions****Réponses**

32. Pourquoi le rapport 2019 a-t-il été publié si tard? Il ne nous a pas permis, à nous le public, de lire ce que vous avez fait au cours de l'année écoulée et de réagir. Peut-être l'avez-vous fait exprès...

Nous accueillons et encourageons l'engagement public et le dialogue tout au long de l'année. Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser à notre équipe du Service à la clientèle au 416-961-8800.

En ce qui concerne le rapport annuel, la procédure habituelle consiste à le publier en même temps que la tenue de notre assemblée annuelle des membres.

Traditionnellement, nous tenons notre assemblée annuelle des membres en juin, mais cette année, la réunion a été reportée en septembre en raison de la pandémie de COVID-19.

## Conseil et gouvernance

Questions	Réponses
<p>33. Pourquoi n’y a-t-il pas de comité sur le racisme et les voix marginalisées en éducation et dans la profession enseignante?</p>	<p>L’Ordre s’est engagé à contrer l’oppression et à favoriser la diversité et l’inclusion. Nous reconnaissons qu’il y a toujours plus de travail à accomplir et nous nous engageons à en faire plus, notamment en continuant à renforcer notre propre vigilance, en guidant le cas échéant, et en consultant ou en suivant les directives au besoin pour soutenir les pratiques, les politiques et les processus antioppressifs et antiracistes.</p> <p>Il existe des comités prévus par la loi, spéciaux, permanents et réglementaires du conseil ainsi que des comités ad hoc, selon les besoins. Vos commentaires ont été transmis au conseil pour examen.</p>
<p>34. Pourquoi n’y a-t-il pas de poste représentant les Autochtones au sein du conseil de l’Ordre? Les écoles autochtones financées par les fonds publics ne devraient pas être traitées différemment des écoles de langue anglaise, catholiques et de langue française financées par les fonds publics.</p>	<p>En vertu de la loi, notre conseil doit compter au moins un membre d’origine autochtone pour représenter l’intérêt public et les intérêts de la communauté éducative.</p> <p>Le conseil a fait cette demande d’inclusion au gouvernement en décembre 2011, et le règlement régissant les nominations au conseil a été modifié en conséquence.</p> <p>L’engagement du conseil à l’égard de la diversité, de l’inclusion et des mesures d’antioppression est très ferme. Nous encourageons toutes les enseignantes agréées et tous les enseignants agréés de l’Ontario à se familiariser avec le travail du conseil et à présenter leur candidature ou celle d’une ou d’un collègue.</p>
<p>35. Comment se fait-il qu’il n’y ait pas de représentant des écoles autochtones au sein du conseil? Il semble que la voix des Francophones est incluse, mais que la voix des Autochtones est exclue.</p>	<p>Veillez consulter la réponse de la question 34.</p>

## Questions

## Réponses

36. La composition du conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario représente-t-elle la diversité de la province? La représentation des minorités est-elle adéquate? Le comité représente-t-il non seulement les Franco-canadiens, mais aussi les Noirs, les Autochtones, les minorités visibles, ceux qui ont des capacités différentes?

La législation de l'Ontario détermine la composition du conseil. Cela comprend le nombre de postes nommés et élus, la représentation régionale et les qualifications.

Notre processus d'élection est basé sur le principe de la représentation par région et par catégorie, et il reflète les systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario.

Cette question est d'actualité.

L'engagement du conseil à l'égard de la diversité, de l'inclusion et des mesures d'antioppression est très ferme. Nous encourageons **toutes** les enseignantes agréées et **tous** les enseignants agréés de l'Ontario à se familiariser avec le travail du conseil, et à présenter leur candidature ou celle d'une ou d'un collègue à l'élection du conseil actuellement en cours.

37. Pourquoi les écoles n'élisent-elles pas la personne au poste de représentant des Autochtones? Cette procédure contribue à traiter différemment les écoles autochtones.

Les postes du conseil, y compris la représentation régionale, sont déterminés par la loi et le règlement du gouvernement.

Nous transmettons toutefois votre commentaire au conseil.

## Questions

## Réponses

38. Pourquoi y a-t-il un parti pris pour l'éducation dans la sélection des membres du conseil? Comment peut-il être représentatif de l'Ontario s'il ne comprend que des personnes ayant fait des études postsecondaires? Il s'agit d'une discrimination systémique.

L'Ordre et son conseil sont engagés à lutter contre l'oppression et à promouvoir la diversité et l'inclusion.

Notre conseil est composé de membres élus et de membres nommés.

En vertu de la loi, les membres élus du conseil doivent être des enseignants agréés de l'Ontario et des membres de la profession enseignante. Il y a 23 postes réservés aux membres élus.

Les membres du conseil nommés (il y en a 14) sont choisis par le gouvernement provincial et doivent ou non répondre à une exigence en matière de formation. De plus amples renseignements sur les membres du conseil nommés, y compris sur la manière d'en devenir un, sont disponibles sur le site web du gouvernement de l'Ontario.

39. Pourquoi les étudiants ne sont-ils pas représentés au conseil de l'Ordre? L'exclusion des étudiants semble être une façon délibérée de marginaliser leur voix et leurs opinions. Le conseil est-il le reflet de l'Ontario dans son ensemble en ce qui a trait aux données démographiques sur l'âge?

Notre conseil est composé de membres élus et de membres nommés; 23 sont élus et 14 sont nommés. Les 37 membres servent tous l'intérêt public et le font passer avant tout autre intérêt ou affiliation. Chaque membre du conseil prête serment ou fait une déclaration à cet effet.

En vertu de la loi, les membres élus du conseil doivent être des enseignants agréés de l'Ontario et des membres de la profession enseignante.

Les membres nommés du conseil sont choisis par le gouvernement provincial et doivent ou non répondre à une exigence en matière de formation. De plus amples renseignements sur les membres du conseil nommés, y compris sur la manière d'en devenir un, sont disponibles sur le site web du gouvernement de l'Ontario.

## Questions

## Réponses

40. Les membres du conseil de l'Ordre sont-ils payés pour y siéger?

Le conseil est composé de 37 membres. Le président du conseil est employé à plein temps et reçoit un salaire. Il est chargé de représenter le conseil publiquement et de présider les réunions du conseil et du comité exécutif. Il s'agit d'un poste en détachement pour la durée de chaque mandat du conseil.

Les membres élus obtiennent un congé de leur conseil scolaire ou école privée pour s'acquitter de leurs responsabilités au conseil. L'Ordre rembourse à leurs employeurs les frais de remplacement.

Les membres nommés reçoivent des honoraires quotidiens de 150 \$ de la province, et ce, conformément aux lignes directrices du Conseil de gestion.

41. Question reçue en français : Comment l'Ordre assure-t-il la présence des enseignants issus de l'immigration dans les comités? En particulier les enseignants noirs et autres minorités.

La législation de l'Ontario détermine la composition du conseil. Cela comprend le nombre de postes nommés et élus, la représentation régionale et les qualifications.

Notre processus d'élection est basé sur le principe de la représentation par région et par catégorie, et il reflète les systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario.

L'engagement du conseil à l'égard de la diversité, de l'inclusion et des mesures d'antioppression est très ferme. Nous encourageons **toutes** les enseignantes agréées et **tous** les enseignants agréés de l'Ontario à se familiariser avec le travail du conseil, et à présenter leur candidature ou celle d'une ou d'un collègue.

Questions	Réponses
<p>42. Comment se fait-il que je vienne d'apprendre que l'Ordre représente des enseignants d'autres provinces, et que le conseil est conçu pour refléter ce mandat?</p>	<p>Il y a des membres de l'Ordre, soit des enseignants agréés de l'Ontario, qui vivent ou travaillent à l'extérieur de l'Ontario et du Canada.</p> <p>Notre processus d'élection est basé sur le principe de la représentation par région et par catégorie, et il reflète les systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario. Nous pouvons confirmer que tous les membres du conseil doivent habiter en Ontario.</p> <p>Des renseignements détaillés sur notre processus électoral sont disponibles dans le numéro de septembre 2020 de la revue <i>Pour parler profession</i>, et se trouvent sur notre site à <a href="http://oeeo.ca">oeeo.ca</a>.</p>
<p>43. Qui va remplacer Michael Salvatori en tant que directeur général des élections lors de la prochaine élection de l'Ordre? Cette question aurait dû être abordée dans la déclaration de démission, ce n'est pas faire preuve de transparence que de cacher cette question cruciale. Je doute qu'un nouveau registraire soit embauché et prêt à assumer ces fonctions si vous commencez à peine à élaborer les critères de recherche six mois avant l'élection. À moins que vous ne vouliez créer une confusion dans l'élection comme «notre ami» Trump. Si c'est le cas, vous faites un excellent travail.</p>	<p>Une loi en place aborde ce scénario précis. Le conseil a le pouvoir de nommer un ou plusieurs registraires adjoints qui auront les pouvoirs du registraire prévus par la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i>. Cela inclut le rôle du registraire dans l'administration de l'élection du conseil.</p> <p>Ces pouvoirs ont été délégués à notre registraire adjointe actuelle.</p>
<p>44. L'Ordre pourrait demander au gouvernement de l'Ontario de contribuer à rendre le conseil plus représentatif de l'ensemble de la province. Vous vous cachez toutefois derrière le fait de dire que «le gouvernement prend la décision».</p>	<p>La province envisage actuellement d'apporter des modifications importantes à notre structure de gouvernance. Nous nous attendons à ce que la question de la représentation au conseil soit prise en compte lors des délibérations.</p>



## Questions

## Réponses

45. La réponse concernant le comité sur le racisme n'en était pas vraiment une, beaucoup de mots à la mode ont été utilisés. Pourquoi n'y a-t-il pas de comité ad hoc sur le racisme?

Nous travaillons actuellement avec la province sur diverses initiatives pour aborder le racisme et la discrimination en Ontario. À sa réunion du 2 octobre 2020, le conseil a approuvé des modifications au règlement sur la faute professionnelle visant à faire en sorte que toute remarque ou conduite fondée sur un motif illicite de discrimination qui expose une personne ou une catégorie de personnes à la haine constitue une faute professionnelle, et ce, conformément à la Partie I du *Code des droits de la personne*.

46. Pouvez-vous donner plus d'informations à ce sujet? Selon la recommandation du comité, le conseil a approuvé l'utilisation d'un processus de sélection après tirage au sort pour sa composition. Il a également approuvé un processus de candidature pour les autres comités, fondé sur un profil de compétences.

La sélection après tirage au sort est un processus de sélection aléatoire. Il commence par une prise de contact aléatoire avec un nombre statistiquement significatif d'enseignants agréés de l'Ontario pour les questionner sur leur intérêt à siéger au conseil.

La genèse de cette approche est fondée sur les principes abordés par le comité de gouvernance lors de la transition d'un modèle de gouvernance représentatif basé sur les choix de certaines instances (anglophones, catholiques, géographiques, administratives, etc.).

En commençant par un processus de sélection après tirage au sort, qui est une sélection aléatoire, notre objectif consiste à nous assurer des éléments suivants :

- la diversité;
- un processus ouvert, transparent et vérifiable à l'externe;
- un profil de compétences fourni aux candidats; potentiels afin qu'ils comprennent le rôle du conseil;
- les compétences nécessaires pour réussir.

## Questions

## Réponses

47. Où puis-je avoir accès au rapport complet de l'examen détaillé des normes d'exercice auquel Tom Potter a fait référence?

Nous ne comprenons pas votre question.

Cependant, les profils de compétences ont été mentionnés. Le comité de gouvernance du conseil est en train d'élaborer de tels profils décrivant les aptitudes et les qualités essentielles pour siéger au conseil et aux comités. Ceux-ci seront présentés au conseil pour examen et approbation.

Si nous n'avons pas répondu à votre question, nous vous invitons à communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au 416-961-8800.

48. Le processus de sélection par tirage au sort va-t-il seulement profiter aux voix déjà présentes au sein du conseil? Aux personnes très scolarisées?

Le profil de compétences soulignera les aptitudes et les qualités nécessaires pour réussir en tant que membre du conseil.

Le profil mettra de l'avant les compétences qu'il est essentiel de posséder dès le départ et celles qui peuvent être acquises avec les collègues du conseil. Grâce à son processus de sélection aléatoire, le tirage au sort permet de communiquer avec des membres qui n'auraient peut-être pas pensé autrement à siéger au conseil et les invite à évaluer eux-mêmes leurs compétences et leur intérêt à servir pour régler leur profession.

Questions	Réponses
49. En quoi consiste le processus de sélection par tirage au sort qui a été approuvé?	<p>Le tirage au sort est un processus utilisant la sélection aléatoire. Nous commençons par communiquer avec un nombre statistiquement significatif d'enseignants agréés de l'Ontario sélectionnés au hasard pour leur demander s'ils souhaitent siéger au conseil. Les membres évalueront eux-mêmes leurs aptitudes et compétences à l'aide du profil de compétences, puis présenteront leur candidature.</p> <p>Le conseil a approuvé un processus de tirage au sort comme recommandation au gouvernement.</p> <p>Il est important de noter que les modifications à la structure de gouvernance nécessitent un changement législatif, ce qui n'a pas eu lieu.</p>
50. Pourquoi n'échangez-vous qu'avec le gouvernement, et non avec le public?	<p>Les informations relatives à l'examen de la gouvernance de l'Ordre sont accessibles au public sur notre site web depuis décembre 2019, dans la section «Autorèglementation» de <i>Pour parler profession</i>.</p>
51. Comment la réduction du nombre de membres aidera-t-elle à représenter les groupes sous représentés?	<p>Un changement important dans la structure de gouvernance proposée est que les membres du conseil ne siégeront plus aux comités prévus par la loi et réglementaires. Il ouvre la possibilité aux membres de l'Ordre et aux membres intéressés du public de poser leur candidature pour siéger aux comités qui agréent les programmes de formation à l'enseignement, examinent les appels d'inscription, approuvent les normes de la profession et englobent les processus disciplinaires.</p>
52. Quelles sont les 37 recommandations? Vous en parlez beaucoup, mais pourquoi ne les voyons-nous pas?	<p>Les 37 recommandations énumérées dans l'examen indépendant du conseil par Governance Solutions Inc. sont disponibles sur notre <a href="#">site web</a>.</p>

## Questions

## Réponses

53. L'«examen de la structure de gouvernance» s'intéresse-t-il à la discrimination systémique existante? À l'accent mis sur les groupes ethniques francophones et anglophones plutôt que sur d'autres groupes? Au manque de représentation autochtone? À la dilution des voix du nord de l'Ontario avec les votes du Québec et du Manitoba dans leur représentation? Au manque de représentation des minorités au sein du conseil?

Commandé en mars 2018, l'examen de notre gouvernance a scruté notre structure de gouvernance en vue d'une plus grande efficacité et efficience.

L'Ordre travaille en étroite collaboration avec le gouvernement pour déterminer à quoi pourrait ressembler notre nouvelle structure de gouvernance. Vos commentaires seront pris en considération.

## Processus d'inscription

Questions	Réponses
<p>54. Je connais quelqu'un qui détient une maîtrise en éducation et qui est amplement qualifié pour enseigner, y compris au Canada. Mais il ne peut pas s'inscrire à l'Ordre parce que vous exigez un formulaire à remplir par un organisme qui n'existe plus. Pourquoi faites-vous de la discrimination à l'égard des immigrants? MAGA? [Note de la traduction : «Make America Great Again», soit «Rendre sa grandeur à l'Amérique».]</p>	<p>L'Ordre est engagé à suivre un processus d'inscription juste, équitable et transparent, lequel est audité par le Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario.</p> <p>Les documents requis au cours de notre processus d'inscription nous aident à déterminer si un postulant remplit toutes les conditions d'inscription.</p> <p>Nous sommes conscients que ce processus peut être difficile et, dans le cas de votre ami, impossible si un organisme n'existe plus.</p> <p>Dans de tels cas, il existe d'autres moyens de remplir les conditions d'inscription. Nous recommandons vivement à votre ami de communiquer directement avec notre Service à la clientèle au 416-961-8800 pour discuter des détails de sa demande.</p>
<p>55. J'ai déposé une demande d'inscription en 2018 pour obtenir le titre d'enseignant agréé de l'Ontario. Je suis en train d'envoyer les documents nécessaires de mon pays natal pour compléter la demande. En raison du contexte actuel, les établissements et les universités reprennent de telles activités maintenant, de sorte qu'il faudra peut-être plus de deux ans pour la compléter.</p>	<p>Merci de nous en informer. Pour discuter de votre demande, veuillez communiquer directement avec notre Service à la clientèle au 416-961-8800.</p>

Questions	Réponses
<p>56. Bonjour, voici ma question. Pourquoi ai-je reçu une invitation à l'assemblée des membres alors que mes documents sont en cours d'évaluation depuis sept à huit mois? J'ai besoin de trouver un emploi et je ne peux pas avancer à cause de la lenteur du processus.</p>	<p>Notre assemblée annuelle des membres est ouverte à tous nos partenaires en éducation, y compris nos membres, le public et nos postulants.</p> <p>En ce qui concerne votre demande d'inscription, veuillez communiquer directement avec notre Service à la clientèle au 416-961-8800.</p>
<p>57. Je connais un enseignant dont le nom officiel a été changé par un agent des Indiens sans que sa famille ou lui-même ne le sachent. Sur certains documents officiels figure donc un nom anglais qu'il n'a jamais utilisé. Pourtant, l'Ordre continue d'exiger que le nom anglais raciste soit utilisé. Pourquoi?</p>	<p>Nous sommes vraiment désolés d'apprendre cette situation. L'engagement de l'Ordre à l'égard de la diversité, de l'inclusion et des mesures d'antioppression est très ferme.</p> <p>Nous recommandons vivement à votre ami de communiquer directement avec notre Service à la clientèle pour discuter des particularités de sa demande d'inscription.</p>
<p>58. En raison de la COVID-19, mon université n'est pas autorisée à délivrer des relevés de notes et des certificats de diplôme en ligne et sur papier, car trois des agents administratifs ont reçu un diagnostic positif. Cependant, j'ai déjà tous ces documents avec moi. Ma question est donc la suivante : «L'Ordre accepte-t-il les documents de la part des postulants en raison de la situation ravageuse?»</p>	<p>Nous vous invitons à communiquer directement avec notre équipe du Service à la clientèle au 416-961-8800 pour discuter des particularités de votre dossier.</p>
<p>59. J'ai fait une demande d'inscription en Ontario en 2020. J'ai déjà envoyé une partie de mes questions à l'Ordre, mais je n'ai toujours pas reçu de réponses. J'aimerais donc savoir à qui je dois m'adresser.</p>	<p>En ce qui concerne votre demande, nous vous invitons à communiquer directement avec notre équipe du Service à la clientèle au 416-961-8800.</p>

## Questions

## Réponses

60. Pourquoi le test de mathématiques est-il fait de la manière actuelle? Il semble mis en place pour ériger des barrières plutôt que pour construire des ponts. Un enseignant de maternelle doit-il être capable de faire des maths de niveau intermédiaire? Il devrait être différencié, comme tous les enseignants sont censés le faire.

Le test de compétences en mathématiques est une exigence de certification imposée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Nous ne l'avons pas conçu et nous ne l'administrons pas. Nous vous invitons à consulter le site du [test de compétences en mathématiques](#) pour obtenir plus d'informations.

61. Pourquoi l'Ordre appuie-t-il l'actuel test de mathématiques pour les nouveaux enseignants? Il est mal conçu/mis en œuvre. Pourquoi tous les enseignants doivent-ils passer le même test? Il doit être différencié, comme tout bon enseignant le fait dans sa classe. Est-il utile à la profession enseignante que les enseignants de l'élémentaire soient capables d'enseigner les mathématiques de cycle supérieur?

Le test de compétences en mathématiques est une exigence prévue par la loi et fixée par le ministère de l'Éducation. Le test est conçu et géré par l'[OQRE](#).

L'Ordre s'engage à veiller à ce que les enseignants reçoivent la formation initiale et continue nécessaire pour les préparer à appuyer les élèves dans tous les domaines, y compris les mathématiques. Notre agrément des programmes de formation à l'enseignement garantit que les nouveaux enseignants sont en mesure d'acquérir des connaissances, une compréhension et des compétences du curriculum de l'Ontario, y compris les mathématiques. De multiples qualifications additionnelles en mathématiques ont été conçues et agréées dans le but de permettre aux enseignants d'améliorer et d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences dans l'enseignement des mathématiques aux élèves à différents niveaux.

## Questions

## Réponses

62. Combien de temps une demande d'inscription à l'Ordre prend-elle en moyenne?

Notre processus d'évaluation publié est fixé à 120 jours après réception d'un dossier complet. Pour les diplômés de l'Ontario qui ont terminé leurs études postsecondaires et de formation à l'enseignement en Ontario (ou auprès d'un fournisseur approuvé par l'Ordre), il faut généralement 10 à 15 jours pour rendre une décision d'inscription. Au cours d'une année normale, la décision est rendue en juillet. Cependant, la pandémie de COVID-19 a entravé ou retardé la capacité de certaines organisations à nous envoyer les documents nécessaires.

Pour les postulants qui ont terminé leurs études postsecondaires et leur programme de formation à l'enseignement à l'extérieur de l'Ontario, y compris les diplômés de l'Ontario ayant obtenu un diplôme de premier cycle à l'étranger, ou les enseignants formés à l'étranger, le processus pourrait être plus long. Cela est généralement dû à des informations ou à des documents manquants. Il arrive souvent que nous exigeons des preuves supplémentaires des titres de compétence d'un postulant. Il se peut également que nous recevions un document demandé, mais avec des informations manquantes.

La situation de chaque postulant est unique. Selon l'endroit où un postulant a obtenu ses titres de compétence, des retards peuvent être causés par la crise sanitaire. Dans la mesure du possible, nous travaillons avec les postulants pour trouver des solutions de rechange.

Nous invitons les postulants à communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au 416-961-8800 pour discuter de leur dossier particulier.



## Questions

## Réponses

63. Pouvez-vous me donner des statistiques sur le nombre approximatif de postulants internationaux dont la demande a été approuvée ou rejetée à ce jour en 2020? Plus précisément, les postulants dont l'évaluation a commencé cette année en janvier. Je vous remercie.

Nous ne sommes pas encore en mesure de fournir les chiffres pour 2020 à ce moment-ci de l'année. Le processus d'évaluation a pris plus de temps que d'habitude en raison des retards causés par la pandémie de COVID-19, de sorte que beaucoup de nos postulants sont toujours à l'étape de l'évaluation.

Nous pouvons toutefois fournir nos statistiques de 2019, qui comprennent :

- Nombre total de demandes : 6 090
  - Nombre total de demandes rejetées : 114
  - Nombre total de demandes acceptées : 5 525
- 
- ◆ Ontario : 4 514
  - ◆ Autres pays : 542
  - ◆ États-Unis : 156
  - ◆ Autres provinces canadiennes : 313

Des données historiques sont également disponibles sur notre [site web](#).

64. Les jours d'enseignement virtuel en stage seront-ils pris en compte dans les 80 jours exigés des postulants pour l'inscription à l'Ordre?

Oui. Les étudiantes et étudiants d'un programme de formation à l'enseignement peuvent faire une partie de leur stage dans une classe virtuelle ou un milieu d'apprentissage en ligne similaire. Ils doivent satisfaire à toutes les autres exigences de leur programme ainsi qu'à celles relatives au stage pour obtenir l'autorisation d'enseigner. Consultez les [guides d'inscription](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur ces exigences.

65. L'Ordre facilitera-t-il l'inscription cette année? Je suis un enseignant britannique pleinement qualifié et certifié, mais j'attends depuis plus de deux ans d'obtenir mon certificat de qualification et d'inscription. Je ne peux pas être le seul postulant dans cette situation.

Nous sommes toujours à la recherche de moyens d'apporter des améliorations là où elles sont nécessaires.

Nous vous invitons à communiquer directement avec notre équipe du Service à la clientèle au 416-961-8800 pour discuter du statut de votre dossier.

## Programme de formation à l'enseignement prolongé

Questions	Réponses
<p>66. Cela fait quelques années que le baccalauréat en éducation de deux ans a été mis en place. Y a-t-il des preuves que le programme de deux ans donne de meilleurs résultats dans le domaine de l'enseignement? Y a-t-il eu un rapport ou une étude à ce sujet?</p>	<p>Notre étude sur la transition à l'enseignement donne un premier aperçu des résultats du programme de formation à l'enseignement prolongé.</p> <p>Pour notre rapport de 2018, nous avons communiqué avec la première cohorte de diplômés et leur avons demandé d'évaluer les différents aspects de leur programme de formation à l'enseignement. En général, les diplômés de ces programmes évaluent positivement la plupart des volets, dont de nombreux sont considérés excellents.</p> <p>Les constats de notre plus récente étude (celle de 2019) confirment et renforcent la tendance positive des possibilités d'emploi en Ontario pour les enseignantes et les enseignants en début de carrière.</p> <p>Tous les rapports complets sont disponibles sur notre site web à l'adresse <a href="http://oeeo.ca">oeeo.ca</a>.</p>
<p>67. Qu'en est-il de la qualité des enseignants qui obtiennent leur diplôme, et pas seulement de ce que les enseignants en pensent? Les études que vous mentionnez ne tiendraient pas la route dans une revue évaluée par des pairs. Vous n'avez pas de véritable recherche sur le programme de deux ans par rapport à un programme d'un an.</p>	<p>Le programme de formation des enseignants a été prolongé pour durer quatre sessions (deux ans). Ces sessions supplémentaires permettent aux futurs enseignants d'acquérir plus de connaissances et d'effectuer des stages.</p>

## Possibilités d'emploi

Questions	Réponses
68. En tant qu'enseignant musulman, j'ai souffert d'avoir été ignoré par les écoles. Je suis maintenant consultant en éducation au Moyen-Orient. Je crains de devoir redevenir suppléant si je veux rentrer chez moi. Pourriez-vous faciliter l'embauche et rendre le processus plus droit, sans préjudice?	<p>Les questions d'embauche relèvent de la responsabilité du gouvernement et des conseils scolaires, elles ne sont pas du ressort de l'Ordre.</p> <p>D'une manière générale, si vous êtes membre de l'Ordre et que votre certificat est échu, nous pouvons le remettre en vigueur.</p> <p>L'Ontario connaît actuellement une pénurie d'enseignants agréés, laquelle a été amplifiée par la réduction du nombre d'élèves par classe durant la pandémie afin de respecter la distanciation physique et de réduire les risques de propagation de la COVID-19.</p> <p>En bref, nous avons besoin de vous. Vos grandes connaissances et compétences spécialisées sont requises. Pour obtenir plus d'informations sur votre situation, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 416-961-8800.</p>
69. Je suis un enseignant agréé de l'Ontario (EAO) à l'étranger et j'aimerais revenir travailler en Ontario. Embauchez-vous de nouveaux enseignants? Tiendrez-vous compte de notre expérience? Facilitez-vous l'intégration des minorités?	Veillez consulter la réponse à la question 68.
70. Je suis un enseignant agréé de l'Ontario (EAO) à l'étranger. Embauchez-vous des enseignants cette année? Tiendrez-vous compte de notre expérience et faciliteriez-vous un peu l'accès à la profession?	Veillez consulter la réponse à la question 68.
71. Bonsoir. Je vis en Jamaïque et j'aimerais savoir si l'Ordre offre de l'aide pour trouver un emploi dans une école aux enseignants qui vivent à l'extérieur du pays.	L'embauche n'est pas du ressort de l'Ordre et relève de la responsabilité des conseils scolaires. Une liste des conseils scolaires est disponible sur le <a href="#">site web</a> du ministère.

Questions	Réponses
72. Comment puis-je trouver un emploi et m'installer au Canada après avoir obtenu le certificat?	<p>L'embauche n'est pas du ressort de l'Ordre et relève de la responsabilité des conseils scolaires.</p> <p>Une liste complète est disponible ici. Nous tenons également une <a href="#">liste</a> des offres d'emploi qui peut être utile.</p>

## QA / QBA

Questions	Réponses
73. Comment l'Ordre peut-il approuver une QA sur les technologies de l'information qui propose aux participants de lire un article sur les technologies de l'information écrit avant la création de l'iPhone et de YouTube? Ce manque de suivi du contenu réduit la qualité et la respectabilité de toutes les cours menant à une QA et à une QBA agréés par l'Ordre.	<p>Votre commentaire a été transmis au personnel de l'Ordre.</p> <p>Nous aimerions en savoir plus. Nous vous invitons à communiquer avec notre Service à la clientèle au 416-961-8800.</p>
74. Pourquoi faut-il tant de temps pour approuver les QA et les QBA sur le site web de l'Ordre? Pourquoi plus de deux semaines d'attente?	<p>Nous répondons à cette question de manière générale, car nous ne sommes pas certains de ce à quoi vous faites référence.</p> <p>Toutes les lignes directrices de QA et de QBA font l'objet d'un examen et d'une consultation approfondis, auxquels participent des membres et des experts dans la matière concernée.</p> <p>Si nous n'avons pas répondu à votre question, écrivez-nous à <a href="mailto:normesinfo@oeeo.ca">normesinfo@oeeo.ca</a> en donnant plus de précisions.</p>
75. Pourquoi est-il si difficile de trouver sur le site web de l'Ordre le lien permettant de commenter les QA? Si vous voulez vraiment recevoir des commentaires, ce lien devrait être facile à trouver.	<p>Merci pour votre commentaire. Nous l'avons transmis à notre équipe chargée des médias numériques.</p>

---

**Questions****Réponses**

76. Qui veille à ce que les QA n'aient pas subi de lavage rouge? «Tous les cours menant à une QA que les enseignants peuvent choisir de suivre pour améliorer leur pratique professionnelle contiennent un contenu spécifique lié aux connaissances, à la culture et à l'histoire des Autochtones.» Ce contenu spécifique est-il réellement significatif ou est-il intégré dans les cours sans réelle considération?

Nos lignes directrices de cours menant à une QA sont élaborées sur la base de consultations approfondies avec nos principaux partenaires en éducation, y compris des experts externes dans la matière concernée et nos membres. Ce processus de consultation est essentiel pour garantir que les lignes directrices de cours menant à une QA sont réellement éducatives et reflètent les besoins des classes de l'Ontario.

Les lignes directrices de cours menant à une QA sont aussi révisées régulièrement et sont mises à jour si nécessaire.

77. Que faites-vous pour lutter contre le racisme systémique présent dans de nombreuses QA et QBA actuellement proposées en Ontario?

Veillez consulter la réponse à la question 80.

## Diversité, inclusion, racisme / racisme envers les Noirs / QA sur le racisme envers les Noirs, autochtone

---

Questions	Réponses
<p>78. Pourquoi l'Ordre autorise-t-il les messages racistes sur sa page Facebook? XXXX a commenté une publication de l'Ordre sur la pandémie le 10 juillet 2020. Pourquoi l'Ordre ne suit-il pas ses propres conseils concernant les médias sociaux?</p>	<p>Merci de nous avoir informés de cette publication. Nous avons supprimé le message que vous avez signalé et bloqué cette personne de notre page Facebook.</p>
<p>79. Pourquoi, dans l'article «Tendances internationales en matière d'autoréglementation» du numéro de juin 2020 de <i>Pour parler profession</i>, ne présentez-vous que les perspectives des pays industrialisés? Il ne s'agit pas de véritables tendances internationales si vous laissez de côté la majorité du monde et ses perspectives. Pourquoi ce racisme systémique est-il présent à l'Ordre?</p>	<p>Les organismes de réglementation interrogés pour cet article ont été sélectionnés parce qu'ils sont soumis à la législation de leur gouvernement et remplissent des mandats similaires à ceux de l'Ordre. Nous visons à atteindre des objectifs communs en ce qui concerne la réglementation du personnel enseignant dans nos pays respectifs.</p>

---

## Questions

## Réponses

80. Tous les membres de l'Ordre recevront-ils le cours sur la lutte contre le racisme envers les Noirs? Ou est-ce seulement optionnel pour ceux qui connaissent ou voient déjà le racisme systémique en Ontario et au Canada? Si c'est le cas, en quoi ce cours va-t-il aider?

L'Ordre établit les lignes directrices de tous les cours menant à une QA (qualification additionnelle), y compris celle qui est en préparation contre le racisme envers les Noirs.

Cette QA sera mise à la disposition de tous les enseignants agréés de l'Ontario (EAO) par l'intermédiaire de divers fournisseurs.

L'apprentissage autonome constitue un élément clé de la qualification d'enseignant agréé de l'Ontario et fait partie de notre [\*Cadre de formation de la profession enseignante\*](#), qui peut être consulté sur notre site web.

Le cadre fournit un certain nombre de ressources d'apprentissage pour les pédagogues, comme l'apprentissage par la pratique, la participation aux possibilités d'apprentissage offertes par leurs employeurs, le ministère de l'Éducation, les facultés d'éducation, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses organismes affiliés, les organismes de directions d'école, les organismes d'agents de supervision, les associations qui se spécialisent dans une matière, les établissements professionnels et les organismes communautaires.

L'engagement des membres de l'Ordre pour leur perfectionnement professionnel continu sert de catalyseur à une pratique professionnelle novatrice, créative et adaptée.

L'Ordre n'a pas le pouvoir de déterminer quels cours menant à une qualification additionnelle doivent être suivis.

Il fournit des conseils professionnels à l'ensemble de ses 234 000 membres. C'est pourquoi notre prochaine recommandation professionnelle portera sur la lutte contre le racisme et la discrimination.

Questions	Réponses
<p>81. J'aimerais savoir comment vous allez traiter la discrimination systémique et le racisme qui sont présents dans de nombreux cours menant à une QA et à une QBA fournis/agrésés par l'Ordre.</p>	<p>Toutes les lignes directrices en matière de QA sont régulièrement revues et mises à jour pour répondre aux besoins du système d'éducation actuel.</p> <p>Nous communiquons régulièrement avec les membres pour les consulter et obtenir leurs commentaires. Par exemple, nous encourageons tous les membres qui suivent un cours menant à une QA à donner leur rétroaction au moyen d'un sondage.</p> <p>En outre, pendant la préparation d'une QA, les membres sont invités à formuler des commentaires pendant le processus de rédaction et de révision des lignes directrices.</p> <p>Veillez noter que chaque volet du travail de l'Ordre, y compris l'élaboration des lignes directrices de cours menant à une QA, est imprégné des concepts suivants : équité, inclusion, antioppression, autoréflexion, diversité et voix du public.</p>
<p>82. Que fait l'Ordre pour réduire le manque de représentation des Canadiens noirs et racialisés au sein des conseils scolaires, de la profession enseignante et de l'Ordre? <a href="https://globalnews.ca/news/7254185/black-racialized-canadians-lack-representation-boards/">https://globalnews.ca/news/7254185/black-racialized-canadians-lack-representation-boards/</a></p>	<p>Les conseils scolaires ne sont pas de notre ressort. Cependant, le gouvernement a déclaré qu'il travaillait en étroite collaboration avec eux sur cette question.</p> <p>L'Ordre a un engagement permanent et de longue date pour contrer l'oppression et favoriser l'équité et l'inclusion. Nous reconnaissons que des efforts supplémentaires sont nécessaires et nous sommes actuellement en train de revoir nos propres processus internes.</p>
<p>83. Que fait l'Ordre pour faire face au racisme systémique présent au sein de l'organisme?</p>	<p>Veillez consulter la réponse à la question 80.</p>



## Questions

## Réponses

84. L'Ordre a-t-il examiné le rôle du racisme dans l'inscription à l'Ordre d'enseignants formés dans d'autres pays? Il faut se demander dans quelle mesure les informations sont basées sur des faits et dans quelle mesure elles sont basées sur des hypothèses.

Dans l'ensemble, et à titre individuel, le conseil et le personnel de l'Ordre sont engagés dans la lutte contre l'oppression et dans la promotion de l'inclusion et de la diversité. Nous reconnaissons également que davantage de travail peut être fait pour lutter contre les comportements discriminatoires.

Plus récemment, le personnel et le conseil ont suivi une formation obligatoire pour se familiariser avec les questions de racisme envers les Noirs, d'inclusion, de diversité et de préjugés inconscients.

En ce qui concerne notre processus de demande d'inscription, la loi nous oblige à revoir tous nos processus et pratiques chaque année et à communiquer nos conclusions au commissaire à l'équité de l'Ontario, qui les examine pour en vérifier l'ouverture, la transparence et l'équité.

85. Outre la création d'une QA facultative sur la lutte contre le racisme envers les Noirs, que fait l'Ordre pour lutter contre le racisme au sein de la profession enseignante?

Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement pour lutter contre toutes les formes de comportement discriminatoire, y compris le racisme envers les Noirs.

En outre, notre prochaine recommandation professionnelle, qui sera distribuée à nos 234 000 membres, portera sur la lutte contre le racisme et la discrimination.

Notre personnel aux normes d'exercice et à l'agrément examine également nos qualifications additionnelles et nos qualifications de base additionnelles dans une perspective de diversité, d'égalité et d'inclusion.

Le travail sur cette question est en cours et nous vous fournirons plus d'informations dès que possible.

Questions	Réponses
<p>86. Pourquoi priorisez-vous l'anglais et le français par rapport aux autres langues présentes en Ontario? Pourquoi l'Ordre ne représente-t-il pas les langues autochtones dans ses réunions? Du racisme systémique?</p>	<p>En vertu de la loi, l'Ordre est tenu de communiquer en anglais et en français.</p> <p>En outre, l'Ordre a pris des mesures supplémentaires pour communiquer dans d'autres langues, y compris les langues autochtones. De nos QA aux documents de communication à l'attention du public, nous avons communiqué dans plusieurs langues, dont l'ojobway, l'arabe, le tamoul, le tagalog et le chinois simplifié.</p>
<p>87. La loi ne vous impose que de communiquer en français et en anglais. Cela ne signifie pas que ce sont les seules langues dans lesquelles vous devez être prêts à fournir des renseignements. L'excuse de «la loi» est insultante. Regardez au-delà du minimum, c'est ce que vous nous demandez.</p>	<p>L'Ordre a un engagement permanent et de longue date pour contrer l'oppression et favoriser l'équité et l'inclusion. Nous continuerons à renforcer le travail que nous avons déjà accompli. Nous continuons à rendre de l'information disponible aux parents dans plusieurs autres langues.</p>
<p>88. Que fait l'Ordre pour remédier à la disparité entre les écoles financées par la province et les écoles situées dans les réserves et financées par le gouvernement fédéral? Il s'agit d'un racisme systémique dont l'Ordre est complice.</p>	<p>Le financement ne s'inscrit pas dans le mandat de l'Ordre. Nous vous invitons à vous adresser directement au ministère de l'Éducation pour lui faire part de vos préoccupations.</p>

## Questions

## Réponses

89. Que fait l'Ordre pour lutter contre le racisme systémique qui règne parmi les membres en règle? De nombreux membres sont racistes ou soutiennent le racisme systémique. Que faites-vous pour que chaque personne aborde ce problème?

Nous sommes en train d'élaborer une ligne directrice de cours menant à une QA contre le racisme envers les Noirs. Ce projet est mené par Karen Murray, directrice centrale de l'équité, de l'antiracisme et de l'antioppression pour le Toronto District School Board.

De plus, des travaux sont en cours pour notre prochaine recommandation professionnelle – qui sera distribuée à tous nos membres – sur la lutte contre le racisme et la discrimination.

L'Ordre travaille également en étroite collaboration avec le gouvernement sur les questions de comportement discriminatoire, notamment en recommandant des modifications législatives à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, pour «assurer que des mesures claires, transparentes et efficaces en matière de responsabilité et de recours soient en place pour répondre rapidement aux instances et aux allégations de racisme envers les Noirs et de discrimination».

Chaque volet du travail de l'Ordre (y compris la formation initiale à l'enseignement, la formation continue des enseignants et les recommandations professionnelles) continue d'être imprégné des concepts suivants : équité, inclusion, antioppression, autoréflexion, diversité et voix du public.

---

**Questions****Réponses**

90. Comment l'Ordre s'assure-t-il que les voix marginalisées sont entendues au sein de l'organisme? Cela signifie lors des réunions du conseil, dans le développement et les enseignements des QA et des QBA, ainsi que dans les décisions et les politiques.

L'Ordre a un engagement permanent et de longue date pour contrer l'oppression et favoriser l'équité et l'inclusion. La consultation en est un élément primordial.

Par exemple, lors de l'élaboration de nos politiques, de nos lignes directrices de cours menant à une QA et de nos recommandations professionnelles, nous travaillons en étroite collaboration avec des partenaires en éducation et des experts spécialisés.

Karen Murray, directrice centrale de l'équité, de l'antiracisme et de l'antioppression pour le Toronto District School Board, dirige le développement de notre QA contre le racisme envers les Noirs.

## Questions

## Réponses

91. En 2019, vous avez publié du matériel homophobe dans la revue de l'Ordre. Quelles mesures avez-vous prises pour lutter contre l'homophobie systémique et la discrimination envers la communauté LGBTQ2S depuis que cette publication a été pointée du doigt?

Notre comité de rédaction, qui régit *Pour parler profession*, regrette la douleur et la détresse que la publication de la lettre à laquelle vous faites référence a pu causer à ses membres.

Des changements ont été apportés au processus de révision éditoriale, notamment :

- la mise en place d'une étape supplémentaire lors de l'examen de documents potentiellement délicats;
- la demande d'un avis au-delà du conseil lui-même pour déterminer s'il convient ou non de publier les textes.

Tous les détails sont mentionnés dans une déclaration du président du comité de rédaction à la page 10 du numéro de mars 2020 de la revue, disponible sur notre site web, [oeeo.ca](http://oeeo.ca).

Par ailleurs, dans le numéro de septembre 2020 de *Pour parler profession*, nous avons publié l'article «Résoudre ses conflits intérieurs», qui traite de ce que les membres doivent faire lorsque leurs opinions entrent en conflit avec des éléments du programme-cadre, des styles d'enseignement ou la philosophie de leur employeur.

92. À la suite de la démission de Michael Salvatori, l'Ordre agira-t-il pour que la direction représente la diversité du Canada et de l'Ontario? Au-delà de la diversité francophone et anglophone, en regardant la vraie diversité? L'Ordre doit nous représenter tous et non pas seulement deux groupes qui représentent une seule vision du monde présente au Canada.

Le registraire est nommé par le conseil. Les membres du conseil feront part de leur proposition de processus de recrutement lors de la réunion d'octobre. Vos commentaires leur ont été transmis pour examen.

## Questions

## Réponses

93. Pourquoi la section Premières Nations du site web de l'Ordre est-elle si peu garnie? [https://www.oct.ca/members/research/indigenous?sc\\_lang=fr-ca](https://www.oct.ca/members/research/indigenous?sc_lang=fr-ca)

La section sur les «téléphones cellulaires» du site web de l'Ordre est deux fois plus remplie.

Vous pouvez voir quelle est la priorité de l'Ordre, et ce ne sont pas les questions autochtones.

L'Ordre a un engagement permanent et de longue date pour contrer l'oppression et favoriser l'équité et l'inclusion. La consultation en est un élément primordial.

La page web que vous mentionnez n'est que l'une des nombreuses pages consacrées à l'éducation autochtone. Notre site web présente également l'ouvrage *Explorer les Normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe*, de Bruce Beardy, EAO, membre autochtone de l'Ordre et membre du corps professoral de la faculté d'éducation au sein du département d'éducation autochtone de l'Université Lakehead.

Nous offrons également à nos membres 24 lignes directrices de cours menant à des QA axées sur les Autochtones.

Notre publication destinée aux membres, *Pour parler profession*, et notre infolettre, *Des nouvelles de l'Ordre*, ont également proposé de nombreuses histoires axées sur les Autochtones.

Tous les documents publiés font l'objet d'une consultation approfondie auprès de la communauté autochtone.

Nous n'avons pas pu voir la deuxième page web à laquelle vous faites référence; nous ne pouvons donc pas faire de commentaires à ce sujet.

94. Quelle est la réponse de l'Ordre au sujet des pensionnats?

L'Ordre a un engagement de longue date pour contrer l'oppression et favoriser la diversité et l'inclusion. Nous n'avons aucun pouvoir sur les pensionnats.

Questions	Réponses
<p>95. En connaissant l'histoire des pensionnats, y a-t-il eu une évaluation de tous les enseignants membres de l'Ordre qui ont travaillé dans ces écoles? Ou fermons-nous les yeux sur ce pan de l'histoire et permettons-nous aux enseignants d'en profiter?</p>	<p>Les pensionnats ne relèvent pas de la compétence de l'Ordre.</p> <p>Cela dit, l'Ordre a collaboré et continue de collaborer avec les intervenants en éducation pour intégrer la culture, les connaissances, la langue et les perspectives autochtones dans le curriculum de l'Ontario.</p> <p>En 2017, deux ans après que la Commission de vérité et de réconciliation eut demandé au Canada d'écrire une nouvelle page d'histoire avec ses peuples autochtones, l'Ordre et l'artiste autochtone Bruce Beady, EAO, ont commencé à collaborer. C'est là un exemple des mesures prises actuellement dans le domaine de la formation à l'enseignement en Ontario pour paver la voie de la réconciliation.</p>
<p>96. Les membres de l'Ordre étaient-ils présents et approuvés après avoir travaillé dans les pensionnats?</p>	<p>Cela ne relève pas de la compétence de l'Ordre.</p>
<p>97. Tout votre travail pour contrer l'oppression est facultatif; il doit être obligatoire. Les enseignants racistes existent, que fait l'Ordre pour les empêcher de s'en prendre à nos enfants?</p>	<p>L'Ordre travaille en étroite collaboration avec le gouvernement pour discuter des modifications à la législation et à ses règlements qui permettraient de mieux lutter contre les comportements discriminatoires en classe. Nous fournirons des mises à jour dès qu'elles seront disponibles.</p>
<p>98. Ressource sur la conception intentionnelle pour les fournisseurs de cours menant à une QA : point de vue antioppressif. Cette ressource sera-t-elle fournie à tous les enseignants?</p>	<p>Cette ressource destinée aux concepteurs de cours menant à une QA est actuellement en phase pilote. Vous pouvez l'obtenir sur demande en envoyant un courriel à <a href="mailto:normesinfo@oeeo.ca">normesinfo@oeeo.ca</a>.</p>

## Questions

## Réponses

99. La mission de l'Ordre : assurer la formation continue de ses membres. Comment l'Ordre forme-t-il TOUS les enseignants sur le racisme, et pas seulement ceux qui choisissent de suivre un cours menant à une QA ?

Nous assurons la formation continue des enseignants de plusieurs façons, notamment au moyen de :

- nos recommandations professionnelles
- notre revue à l'attention des membres
- notre infolettre électronique mensuelle
- nos ressources de la bibliothèque Margaret-Wilson
- nos ressources en ligne
- nos qualifications additionnelles.

100. Le public verra-t-il un jour la ressource sur la conception intentionnelle pour les fournisseurs de cours menant à une QA : point de vue antioppressif Il serait utile que le public puisse voir à quoi ressemble ce document, cela contribuerait à la transparence et à la responsabilité de l'Ordre. À l'heure actuelle, je pense que c'est un document terrible qui ne créera pas de changement significatif. Si je pouvais le voir, je parie que je changerais d'opinion.

Merci de nous faire part de votre opinion. Cette ressource destinée aux concepteurs de cours menant à une QA est actuellement en phase pilote. Vous pouvez l'obtenir sur demande en envoyant un courriel à [normesinfo@oeeo.ca](mailto:normesinfo@oeeo.ca).

101. J'ai trouvé choquant que la présidente et la registraire adjointe n'abordent pas la question du racisme. Comment nos dirigeantes peuvent-elles ignorer le contexte social? Cet oubli reflète-t-il le racisme et les préjugés implicites présents dans l'organisation?

L'Ordre a un engagement permanent et de longue date pour contrer l'oppression et favoriser l'équité et l'inclusion. Votre commentaire a été transmis à l'interne.

Notre intention pour l'assemblée était de ne faire qu'un rapport sur nos activités de 2019.



## Questions

102. Que fait l'Ordre pour contrer le racisme présent dans son système organisationnel actuel? Il semble que l'on s'efforce de n'inclure que les voix de la minorité francophone plutôt que l'ensemble des voix minoritaires présentes en Ontario. Les histoires/voix des anglophones et des francophones sont-elles plus importantes que les autres?

## Réponses

En vertu de la loi, l'Ordre est tenu de communiquer en anglais et en français.

En outre, l'Ordre a pris des mesures supplémentaires pour communiquer dans d'autres langues, y compris les langues autochtones.

De nos QA aux documents de communication à l'intention du public, nous avons communiqué dans plusieurs langues, dont l'ojibway, l'arabe, le tamoul, le tagalog et le chinois simplifié.

## Groupes de discussion

Questions	Réponses
<p>103. Dans son mot, la présidente déclare ce qui suit : «Nous avons mené ces séances en anglais et en français à Windsor, à Welland, à Ottawa, à Barrie, à Thunder Bay et à Toronto. Ces villes ont été choisies de manière à refléter les différentes régions géographiques, la démographie et les langues.» Pourquoi n'ont-elles été menées qu'en anglais et en français? Qu'en est-il des autres langues? Où se trouve la représentation rurale? Seule la ville de Welland est rurale, et elle fait quand même partie de la région du Grand Toronto. Pourquoi n'avoir choisi que ces endroits?</p>	<p>Nous nous rendons dans différentes villes chaque année pour nous assurer d'avoir une rétroaction de différentes régions de l'Ontario. Les villes mentionnées au cours de notre réunion faisaient uniquement partie de notre tournée de 2019.</p> <p>En 2018, nous avons visité Kingston, Ottawa, Kitchener, London, Timmins et Toronto. En 2017, nous nous sommes rendus à Ottawa, à Kingston, à London, à Sudbury, à Toronto et à Saint Catharines.</p> <p>Les villes sont choisies de manière à refléter les différentes régions géographiques, la démographie et les langues. Toutefois, les participants de chaque région sont choisis au hasard pour assurer la représentation rurale.</p> <p>Ces renseignements sont disponibles dans nos <a href="#">rapports annuels</a>.</p>

## Publications de l'Ordre : *Pour parler profession et Des nouvelles de l'Ordre*

---

Questions	Réponses
104. L'Ordre s'assure-t-il que les entreprises qui font de la publicité par son intermédiaire ont des normes éthiques? L'Ordre doit s'assurer qu'il n'est pas utilisé comme une publication ordinaire.	Oui. Le comité de rédaction de la revue, qui comprend des membres du conseil, examine l'ensemble de son contenu pour s'assurer que tout est adapté à la profession enseignante.
105. Pourquoi l'Ordre nous envoie-t-il des courriels contenant des publicités? Ne payons-nous pas pour faire partie de cet organisme?	<p>Pour conserver le privilège d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario, les membres doivent payer une cotisation annuelle. Cette cotisation est similaire au renouvellement d'un permis de conduire pour obtenir ce privilège.</p> <p>La cotisation annuelle finance notre mandat et nos <u>activités</u>, notamment le conseil et ses comités, les coûts d'occupation, le bureau du registraire, les services aux membres et aux postulants, les communications, les normes d'exercice et l'agrément, les services généraux, les immobilisations, et les enquêtes et audiences.</p> <p>Toutes les recettes publicitaires de l'infolettre <i>Des nouvelles de l'Ordre</i> servent à compenser le coût de production de notre publication officielle à l'intention des membres.</p>

---

## Préoccupations à l'égard de membres

---

Questions	Réponses
<p>106. Les enseignants m'ont fait savoir que de nombreuses directions d'école n'appliquent pas les mesures de santé publique prescrites par le gouvernement dans leur établissement.</p>	<p>Merci de nous faire part de vos préoccupations.</p> <p>Si vous avez une inquiétude concernant un membre, vous pouvez prendre certaines mesures.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Essayez de régler le problème en parlant d'abord avec le membre, puis avec la direction ou le conseil scolaire.</li><li>• Si vous ne parvenez pas à résoudre le problème et qu'il s'agit d'une question de faute professionnelle, d'incompétence ou d'aptitude professionnelle, communiquez avec nous. Vous trouverez notre formulaire en ligne à l'adresse <a href="http://oct-oeeo.ca/deposeruneplainte">oct-oeeo.ca/deposeruneplainte</a>.</li><li>• Les plaintes qui ne sont pas considérées comme frivoles ou vexatoires sont étudiées et évaluées par un comité, qui décide s'il y a lieu de les renvoyer à une audience publique.</li></ul>

## Sujets qui ne se rapportent pas au mandat de l'Ordre

---

Questions	Réponses
107. Que fait l'Ordre pour lutter contre le racisme systémique dans les options actuelles d'enseignement à distance fournies par les écoles financées par les fonds publics?	Le curriculum de l'Ontario, y compris l'enseignement à distance, ne relève pas du mandat de l'Ordre.  Adressez-vous directement au ministère de l'Éducation pour lui faire part de vos préoccupations.
108. En raison de la difficulté de l'Ontario à trouver des enseignants à cause de la pandémie de COVID-19, est-il possible de suspendre la règle des 50 jours par année scolaire pour les retraités? Dans pratiquement toutes les autres professions, les professionnels peuvent prendre leur retraite et revenir à contrat sans que cela affecte le montant mensuel de leurs prestations de retraite.	Les prestations de retraite et les questions connexes sont négociées entre les partenaires du régime de retraite, soit les fédérations d'enseignants et la province de l'Ontario. Si vous souhaitez retourner enseigner (que ce soit en mode virtuel ou en personne), veuillez communiquer avec le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

---

---

**Questions****Réponses**

109. Je suis à la retraite et je viens de recevoir l'avis m'encourageant à envisager un retour en classe. D'après ce que m'ont dit les syndicats et mes collègues en poste, je prends ombrage du fait que vous assuriez aux retraités que les écoles prennent les mesures nécessaires : ce n'est pas le cas! Ma question est la suivante : quels efforts supplémentaires l'Ordre fait-il, de sa propre initiative et à ses frais, pour s'assurer que la défense de l'intérêt public dans un milieu scolaire sûr est assurée par les membres (c'est-à-dire les directions) responsables?

Nous comprenons vos préoccupations. Nous avons discuté avec de nombreux partenaires du milieu et sommes très conscients et sensibles aux défis auxquels sont confrontés les conseils scolaires, dans les classes virtuelles et physiques.

Nous avons accès aux enseignants agréés de l'Ontario et voulions communiquer avec quiconque serait en mesure de nous aider.

Nous avons envoyé des lettres à 132 000 personnes, y compris des retraités, des membres en règle qui n'enseignent pas actuellement dans les systèmes public ou privé et des postulants qui n'ont pas encore terminé le processus d'inscription.

Nous avons récemment publié des lignes directrices pour aider nos membres à naviguer dans les milieux d'apprentissage virtuels.

###

---